

Séance ouverte à 9h36

Monsieur Le Maire constate oralement qu'il y a :

- 11 présents : A. FAVRAUD, C. VERGER, E. BEAUBREUIL, G. BÂCLE, JP. BUCHET, D. CHARPENTIER, S. DOUCEAU, S. DUBEST, B. LECOEUR, C. TABARINO, G. VERGNE.
- 1 absente excusée : V. CHABASSE
- 3 pouvoirs : S. GRANGER pour S. DOUCEAU
M. GRATEDOUX pour B. LECOEUR
C. DESSET pour E. BEAUBREUIL

Madame VERGER donne au Maire le pouvoir de Madame Véronique CHABASSE à 9h39 → Monsieur Le Maire la refuse car la séance est déjà ouverte → Madame VERGER quitte la séance à 9h40.

Il ne reste donc que 10 présents, 1 absente, 1 absente excusée et 3 pouvoirs.

Secrétaire de la séance : Didier CHARPENTIER élu à l'unanimité.

Approbation du PV du Conseil Municipal du 11/12/2020 : à l'unanimité.

Des conseillers font remarquer qu'ils n'ont pas réceptionné le courriel envoyé depuis la boîte mail de la mairie en date du 22 décembre dernier à 11h29, qui diffusait à tous les élus : le compte-rendu et le procès-verbal de la séance en question.

A ce sujet, il est demandé au secrétariat de mentionner le point « approbation du PV du conseil municipal de la séance précédente » à l'ordre du jour sur les prochaines convocations.

Les sujets à l'ordre du jour :

- Approbation du Compte de Gestion Communal 2020

→ Lecture et explications par Le Maire. Pas de question particulière de la part des conseillers.

VOTE = unanimité

- Approbation du Compte de Gestion CCAS 2020

→ Lecture et explications par Le Maire. Pas de question particulière de la part des conseillers.

VOTE = unanimité

- Approbation du Compte Administratif Communal 2020

→ Lecture et explications par Le Maire pour aider la doyenne de l'assemblée.

Pas de question particulière de la part des conseillers.

Le Maire ne prend pas part au vote

**Mise à l'approbation par la doyenne de l'assemblée = majorité
(1 abstention)**

- Approbation du Compte de Gestion CCAS 2020

→ Lecture et explications par Le Maire pour aider la doyenne de l'assemblée.

Pas de question particulière de la part des conseillers.

Le Maire ne prend pas part au vote

Mise à l'approbation par la doyenne de l'assemblée = unanimité

- Affectations de résultat 2020 pour le budget Communal

→ Lecture et explications par Le Maire. Pas de question particulière de la part des conseillers.

VOTE = unanimité

- Affectations de résultat 2020 pour le budget CCAS

→ Lecture et explications par Le Maire. Pas de question particulière de la part des conseillers.

VOTE = unanimité

- Demandes de subventions

→ Lecture et explications par Le Maire :

- Compte tenu de la modification du projet de sécurisation de la route près de l'école, il est proposé l'annulation de la délibération N°50/2020 du 11/09/2020 concernant le projet de « création d'une zone 30 » le long de la RD58 **VOTE = unanimité**
- Réaménagement du cimetière communal : demande DSIL/Plan de Relance **VOTE = unanimité**
- Création d'une écluse de ralentissement et d'un cheminement piéton accessible aux personnes à mobilité réduite pour un montant total estimé à 19 518 € HT :
 - Demande au Département (CTD et Crédits d'amende de police)
 - Demande de DETR à l'Etat/Préfecture **VOTE = unanimité**
- Restauration du clocher de l'église → à reporter aux prévisions 2022.
L'église communale étant inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques, il est proposé que le Comité de restauration de l'église (association communale) et la Commission Communale « bâtiments, urbanisme », prennent conjointement l'attache de la Fondation du Patrimoine afin d'étudier de plus près les possibilités de financement de ce projet.
Il est convenu de finaliser le projet pour le 30 septembre 2021 dernier délai, date maximum de dépôt des demandes de subvention au Département pour les CTD au titre du budget de l'année 2022.
- Mise en place d'un système d'alarme silencieuse à l'école communale
 - Demande au Département (CTD)
 - Demande à l'Etat/Préfecture (DETR)

Le Maire est autorisé à compléter les dossiers, les envoyer, inscrire et contrôler la dépense publique, signer les conventions nécessaires et défendre les projets auprès des instances concernées.

VOTE = unanimité

- Participation aux frais du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées pour les Elèves en Difficulté)

→ Explication du Maire sur le calcul au prorata de la somme demandée par la Commune de Saint Junien pour le remboursement des frais qu'elle a engagés « en avance » pour les autres communes.

Le Maire est autorisé à verser les 90.50 € TTC correspondants à la somme due par la Commune de Saint Martin de Jussac

VOTE = unanimité

- Plan « bibliothèque école » - Subvention de l'Académie

→ Le Maire rappelle que l'Académie a versé 1 500 € TTC de subvention à la commune pour aider l'école à se munir de livres et divers mobiliers pour doter l'école d'une bibliothèque destinée à ses élèves. Afin que les fonds soient employés directement par les enseignantes pour ce projet concernant l'école, Le Maire propose de l'autoriser à effectuer un virement sur le compte de la coopérative scolaire, et demandera à l'équipe enseignante de garder trace de tout achat concernant ce projet.

Le Maire est autorisé à procéder à cette opération.

VOTE = unanimité

- Validations d'avis du CT

→ Le Maire rappelle les sujets de saisine du Comité Technique pour les séances des 28/09/2020 et 14/12/2020 et précise que tous 2 ont reçu un avis favorable des membres du Comité Technique.

Le Maire est autorisé à faire connaître au Comité Technique la validation des 2 avis favorables par la mise en place des actions pour lesquelles le Comité Technique avait été saisi.

VOTE = unanimité

- Saisines du Comité Technique

→ Périodicité de versement I.F.S.E.

A la demande de plusieurs agents, il est proposé de demander la modification de la périodicité de versement de l'I.F.S.E., il serait bien que cette partie du régime indemnitaire soit versée de façon annuelle.

Le Maire est autorisé à saisir le Comité Technique à ce sujet et à présenter un dossier complet.

VOTE = unanimité

→ Lignes Directrices de Gestion

Certains membres du conseil municipal pensent que la présentation des Lignes Directrices de Gestion au Comité Technique du Centre de Gestion est « prématurée ».

Le Maire explique qu'il est nécessaire de programmer les saisines du Comité Technique à l'avance car les sessions ne sont pas nombreuses.

Après discussion, il est proposé de remettre ce point à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

VOTE = sujet reporté

- Commission communautaire « Gestion politique de l'eau, développement durable et économie circulaire » - changement de titulaire

→ Le Maire explique qu'il s'agit de nommer un nouveau titulaire.

Madame Eléonore BEAUBREUIL se propose, le conseil municipal est d'accord.

VOTE = unanimité

- Informations proposées par Le Maire ou les membres du conseil municipal :

- Elections départementales et régionales les dimanches 13 et 20 juin 2021.
- Refonte de la présentation des états fiscaux : la notification des bases prévisionnelles 2021 est repoussée exceptionnellement au 31 mars 2021 (et non au 15 mars comme d'habitude). Elles devront cependant être transmises avant le 15 avril au plus tard.
- Réception de la notification de subvention CTD pour le projet « réaménagement du cimetière » pour un montant de 9 150 €.
- La Communauté de Communes POL a demandé de se positionner quant à l'entretien des espaces dédiés à l'assainissement, transféré depuis janvier 2020 : la commune ne souhaite pas entretenir ces espaces pour le compte de la CCPOL.
- Les cérémonies/commémorations nationales doivent se tenir dans le plus strict respect des règles sanitaires en vigueur pendant l'Etat d'Urgence Sanitaire.
Une liste des dates de commémorations sera transmise aux élus pour une meilleure préparation.
- Sylvie DOUCEAU informe qu'en partenariat avec le FACLim (Fonds d'Art Contemporain du Limousin), une exposition de peinture d'un artiste de Saint-Victorien est en préparation pour la période de juillet à septembre 2021. Le projet serait commun aux 3 communes : Saint Martin de Jussac, Saint Brice sur Vienne et Saint Victorien.
- Eléonore BEAUBREUIL nous informe d'une réunion le 3 mars dernier entre le Maire, elle-même et le conseiller énergie ESP87 du SEHV, afin d'étudier la possibilité d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.
- Des documents ont été demandés, une visite sur place a été faite.
Le projet serait viable en « autoconsommation » pour l'école et la salle polyvalente.
D'autres études seront menées pour vérifier la viabilité éventuelle d'un projet en « revente totale ».
- Elle nous informe aussi de la réception du devis pour un projet de mise en place d'une pergola à l'école communale par Terre de Cabanes. Il s'agirait de garder la luminosité/lumière naturelle dans les classes tout en y abaissant les températures lors de fortes périodes de chaleur. De plus, des végétaux pourraient y être disposés, peut-être dans le cadre d'activités scolaires ?

- Bethy LECOEUR rappelle qu'à la demande de la section CGT de Haute-Vienne, des panneaux électoraux ont été installés, en vue des élections des salariés dans les Très Petites Entreprises, (TPE) pour élire leurs représentants dans les Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles de la région Nouvelle Aquitaine qui auront lieu du 22 mars au 4 avril prochain.
Ces panneaux ont été « pris d'assaut » par des affichages politiques non autorisés, mais tout sera remis en ordre à partir du vendredi 11 mars prochain lors de l'affichage autorisé.
- De plus, elle informe que la « boîte à livres » accordée par le Lions Club sera installée en mai prochain, proche de la bibliothèque « Espace Panazô ».

Séance levée à 12h28

Le Maire,



Alain FAVRAUD